

N°	2	6	6
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA
BRESLE**

OBJET :	L'an deux mil onze
Restoration de la continuité écologique ; - mise en place d'une commission RCE	Le vendredi 2 décembre à 9h30, les membres du Conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à Aumale, sous la présidence de Mme GAOUYER. <i>Ce conseil d'administration fait suite à la réunion du CA annulée du 25 novembre 2011, pour laquelle le quorum n'avait pas été atteint.</i>
DATE DE LA CONVOCATION :	28 octobre 2011
NOMBRE DE DELEGUES :	15
En exercice	15
Présents	3
Votants	3
	<p>Etaient présents ce jour : Mme GAOUYER, MM. DECORDE, DESTRUEL</p> <p>Absents excusés : Mmes HUREL, LE VERN, LUCOT-AVRIL, MM. AUBRY, BIGNON, DAVERGNE, JACOB, JUMEL, LEFEVRE, MAQUET, PATIN, SENEAL</p> <p>- Restauration de la continuité écologique sur la Bresle</p> <p>M^{me} GAOUYER présente le nouveau chargé d'études "restauration de la continuité écologique (RCE)", M. MICHEL, et rappelle que son travail va consister à animer, réaliser ou faire réaliser la mise en place d'aménagements sur les ouvrages hydrauliques pénalisants pour la circulation des poissons migrateurs et des sédiments.</p> <p>Mise en place d'une commission « restauration de la continuité écologique - RCE »</p> <p>Afin également que les élus de l'Institution s'approprient davantage la démarche, M. MICHEL suggère qu'un groupe de travail composé de quelques élus de l'Institution pourrait être constitué afin de travailler avec lui sur ce dossier.</p> <p>Depuis son arrivée sur le poste de nouvelles réflexions se posent au titre du Rétablissement de la Continuité Ecologique, réflexions qui nécessiteraient une validation par des élus de l'Institution.</p> <p>M^{me} GAOUYER note qu'il serait intéressant qu'effectivement quelques élus du Conseil d'administration participent et soient associés à ces travaux. Elle propose que M^{me} LUCOT-AVRIL et MM. DECORDE et DESTRUEL soient les personnes ressources sur cette thématique.</p> <p><i>☞ A l'unanimité des membres présents, le Conseil d'administration accepte la création de cette commission intitulée "Continuité écologique" et qui sera associée désormais aux réflexions menées par M. MICHEL dans le cadre du RCE. Les personnes souhaitant y être associées ou ne plus en faire partie, pourront se manifester le cas échéant. Pour l'heure cette commission est composée de Mme LUCOT-AVRIL et de MM. DECORDE et DESTRUEL.</i></p>

Date de publication et de transmission
au représentant de l'Etat :
Acte exécutoire le :
la Présidente de l'Institution
Marie-Françoise GAOUYER

**Pour extrait conforme,
la Présidente de l'Institution,
Marie-Françoise GAOUYER**